

## **Actions de soutien de la Fondation Finovi en 2017 :**

*Accélérer et structurer les Innovations en Infectiologie  
dans les laboratoires d'organismes d'intérêt général  
**en Région Auvergne-Rhône-Alpes.***

### **Contexte**

La Fondation FINOVI soutient la recherche fondamentale et translationnelle sur les sites en Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le domaine des maladies infectieuses en privilégiant le caractère novateur ou innovant des recherches proposées. La fondation est basée à Lyon (France), au cœur d'un réseau de recherche d'équipes et d'infrastructures de pointe labellisées par des organismes d'intérêt général. Elle est en interaction étroite avec les structures fédérant le domaine de l'infectiologie comme le pôle de compétitivité LYONBIOPOLE, l'Institut de Recherche Technologique BIOASTER et les LABEX GRAL à Grenoble et ECOFECT à Lyon.

### **Domaines de recherche**

Nos programmes sont ouverts aux chercheurs travaillant sur tout sujet lié à l'infectiologie tels que (liste non exhaustive) :

- ✓ Les interactions hôte-pathogènes
- ✓ La vaccinologie : bases immunitaires et développements technologiques
- ✓ Biochimie structurale et cibles thérapeutiques
- ✓ Epidémiologie des maladies infectieuses
- ✓ Gènes des cellules hôtes ou des pathogènes et réseaux de protéines
- ✓ Modélisation et simulation de systèmes biologiques
- ✓ Microbiotes, résistance antimicrobienne, co-infections

## **Programmes sur thème libre**

Actions proposées par la Fondation FINOVI :

- ✓ Appel à propositions pour soutenir de nouvelles collaborations régionales entre au moins 2 équipes.
- ✓ Support à l'implantation de scientifiques statutaires d'un organisme ou institut de recherche ou d'une université) nouvellement établis en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Voir détail page suivante.

## **Programmes spécifiques**

Actions proposées par la Fondation FINOVI :

- ✓ Soutien Jeunes chefs d'équipe, en partenariat avec le programme ATIP-Avenir de l'alliance AVIESAN.
- ✓ Soutien à des chefs d'équipe s'installant sur les sites en Région Auvergne-Rhône-Alpes ne répondant pas aux critères du programme d'ATIP Avenir en termes d'ancienneté ou de calendrier qui pourront, dans l'année qui suit leur recrutement par un des organismes d'intérêt général soumettre un dossier à FINOVI pour structurer leur équipe dans le domaine de l'infectiologie.

\*\*\*

**Appel à propositions pour soutenir de nouvelles collaborations entre au moins deux équipes de recherche localisées sur des sites différents sites et rattachées à des unités ou laboratoires distincts en Région Auvergne-Rhône-Alpes ou à de jeunes scientifiques nouvellement établis en Région Auvergne-Rhône-Alpes**

FINOVI lance un nouvel appel à propositions pour des projets de recherche. Les projets devront soit renforcer le réseau régional de la recherche académique dans le domaine de l'infectiologie, soit aider à l'installation d'un jeune chercheur **statutaire** nouvellement ou récemment intégré au sein d'une équipe d'une unité de recherche labellisée par les organismes ou instituts d'intérêt public.

Le renforcement du maillage en « infectiologie » devra être démontré par **la mise en place de nouvelles collaborations entre des équipes de recherche** provenant de différents sites et d'unités différentes. La nouveauté pourra résider dans le projet lui-même et/ou dans l'absence de collaborations préexistantes entre les équipes. La demande devra être pilotée par un laboratoire de recherche académique et/ou d'intérêt général. Les partenaires industriels, en particulier ceux impliqués dans Lyonbiopôle ou dans l'IRT BIOASTER, sont les bienvenus, mais il ne pourra y avoir aucune restriction à la publication des résultats (après protection de la propriété intellectuelle le cas échéant).

Afin d'encourager et de faciliter l'implantation de jeunes scientifiques d'excellence en Région Auvergne-Rhône-Alpes, FINOVI ouvre ce programme aux jeunes scientifiques (statutaires d'un organisme de recherche ou d'une université) ayant pris leurs fonctions en Région Auvergne-Rhône-Alpes entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2017, intégrés dans une équipe de recherche labellisée par un organisme d'intérêt général. Les candidats devront avoir travaillé pendant leur cursus à l'extérieur de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pendant au moins trois ans.

Le support (d'environ 25 k€/an pendant deux ans) ne peut inclure que des frais de fonctionnement et pas de salaires. Une lettre d'appui au projet par le chef d'équipe est obligatoire.

Il n'est pas possible de cumuler le support pour de nouvelles collaborations et le soutien aux scientifiques nouvellement établis.

La date limite des candidatures est le **31 juillet 2017 (11h00)**. Les formulaires de demande peuvent être obtenus sur le site Web de FINOVI.

Les critères de sélection qui comprennent l'excellence, la nouveauté, la pertinence à l'infectiologie, l'interdisciplinarité et la création de réseaux régionaux sont détaillés dans le formulaire de demande.

L'admissibilité au programme sera évaluée par le comité exécutif de FINOVI.

Les demandes recevables seront évaluées par des examinateurs externes et par des membres du conseil scientifique avant leur approbation par le comité stratégique de FINOVI.

L'enveloppe budgétaire affectée au prochain appel à propositions sera de 800 K€.



## **Soutien Jeunes chefs d'équipe, en partenariat avec le programme ATIP-Avenir de l'alliance Aviesan**

Pour renforcer l'attractivité des laboratoires travaillant en infectiologie, FINOVI a mis en place un partenariat avec le programme ATIP-Avenir de l'alliance AVIESAN. Dans ce programme, **la Fondation FINOVI viendra compléter l'aide offerte par le programme ATIP-Avenir** aux jeunes chercheurs sélectionnés par les comités ATIP-Avenir et qui rejoindraient une des unités de recherche soutenues par les organismes d'intérêt général en Région Auvergne-Rhône-Alpes avec un projet de recherche pertinent à l'infectiologie.

Le soutien de FINOVI pourra aller jusqu'à un montant équivalent à celui offert par ATIP-Avenir et ceci sur une période de 5 ans, incluant les trois premières années du programme et l'extension pour une période supplémentaire de deux ans sous condition que cette dernière ait été validée par le comité ATIP-Avenir

Les règles prévues par le programme ATIP-Avenir s'appliquent pleinement, y compris l'excellence, l'expérience, les critères de mobilité et la date de soumission des demandes. Un contact avec la direction FINOVI par la/le candidat(e) et son laboratoire proposé est recommandé au moment de la demande d'ATIP-Avenir.

Après sélection des candidats retenus par le comité ATIP-Avenir, la direction de FINOVI sera invitée à une réunion avec les autres partenaires ATIP-Avenir pour sélectionner, parmi les candidats retenus, ceux qui correspondent aux critères de FINOVI en termes de laboratoire et de domaine de recherche. Les candidatures sélectionnées seront ensuite proposées au Conseil stratégique pour approbation finale. Les projets soutenus seront labellisés conjointement par ATIP-Avenir et FINOVI.

**Pour plus d'informations: [www.FINOVI.eu](http://www.FINOVI.eu)**